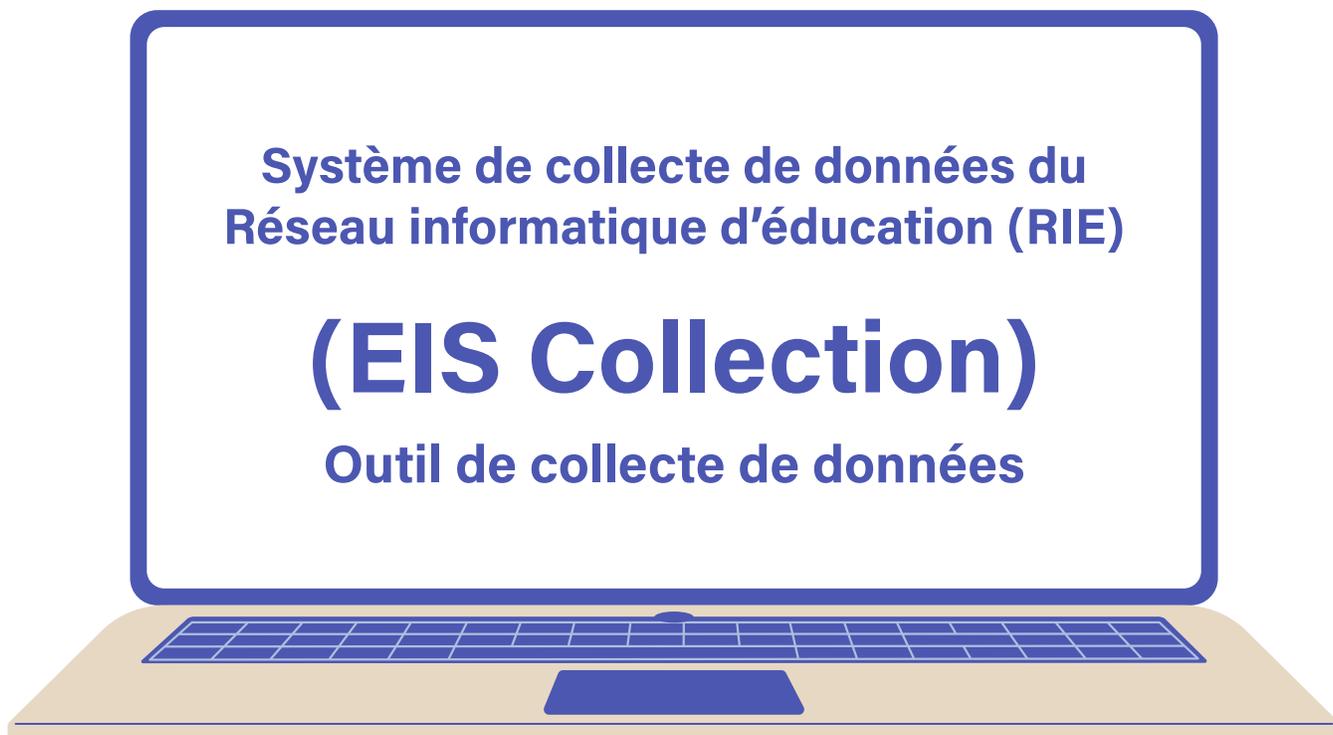


**Systeme de collecte de données du
Réseau informatique d'éducation (RIE)**

(EIS Collection)

Outil de collecte de données



Tableaux des codes de référence Septembre 2024

Table des matières

Codes de référence du système de collecte de données EIS (RIE) (EIS Collection)	3
1. Identité autochtone	3
2. Logiciel d'administration	3
3. Mode de prestation	5
4. Division	6
5. Inscriptions – Écoles publiques	7
6. Inscriptions – Écoles indépendantes	10
7. Inscriptions – Centres d'apprentissage pour adultes/Premières Nations	10
8. Année d'études	11
9. Langues – Écoles publiques	11
10. Langues – Écoles indépendantes	12
11. Langue d'enseignement (L.E.)	12
12. Niveau d'évaluation des nouveaux arrivants	16
13. Session scolaire	16
14. Modèle scolaire	17
15. Semestre	17
16. Besoins spéciaux	18
17. Motif du congé de l'enseignant	18
18. Poste d'enseignant	19
19. Programme scolaire	20
20. Transport – Écoles publiques	21
21. Transport – Écoles indépendantes	22
22. Codes du statut de fin d'année	22

Codes de référence du système de collecte de données EIS (RIE) (EIS Collection)

Les tableaux suivants contiennent les codes valides utilisés dans l'application du système de collecte de données EIS (RIE).

Les codes de la matière se trouvent dans le *Guide des matières enseignées* qui peut être téléchargé au www.edu.gov.mb.ca/m12/eis/index.html. Des renseignements complémentaires sur le format de fichier se trouvent dans le document concernant la présentation des fichiers du logiciel EIS (RIE).

1. Identité autochtone

CODE	SIGNIFICATION
060	INDIGENOUS - UNCERTAIN OF ANCESTRY
090	FIRST NATION
100	ANICHINAABE
110	ININIW/ININEW (CREE)
120	DÉNÉ (SAYISI)
130	DAKOTA
140	OJI-CREE
200	MÉTIS
240	MICHIF
300	INUIT
310	INUKTITUT
400	INDIGENOUS - OTHER

2. Logiciel d'administration

CODE DE LOGICIEL SCOLAIRE	DESCRIPTION DU LOGICIEL SCOLAIRE
U	INCONNU
1	TREVLAC
2	COLUMBIA
3	MAC SCHOOL
4	NORCON
5	LEUR PROPRE SYSTÈME
6	AUTRE
7	AUCUN
8	CIMS

CODE DE LOGICIEL SCOLAIRE	DESCRIPTION DU LOGICIEL SCOLAIRE
9	HARTS
10	TREVLAC - ÉLÉMENTAIRE
11	CSL - THESIS
12	COLUMBIA - ÉLÉMENTAIRE
13	MAPLEWOOD
14	SASI
15	EIS
16	SIS BY WESTARC
17	WINSCHOOL
18	EDT
19	BLACKBAUD
20	SIRS
21	MAYET
22	FIRST CLASS
23	CISS
24	TYLER SIS
25	POWERSCHOOL

3. Mode de prestation

CODE DE PRESTATION	DESCRIPTION DE LA PRESTATION
01	SALLE DE CLASSE
02	ÉTUDES INDÉPENDANTES (ÉLÈVE FRÉQUENTANT L'ÉCOLE)
03	ÉDUCATION À DISTANCE
04	PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL COOPÉRATIF
05	ADAPTÉ PAR LES ENSEIGNANTS (AUDIO)
06	ADAPTÉ PAR LES ENSEIGNANTS (EN LIGNE)
07	FOURNI PAR UN COLLÈGE OU UNE UNIVERSITÉ
08	AUCUNE SURVEILLANCE
09	RÉSEAUX ITV/INFORMNET
10	TÉLÉVISION INTERACTIVE (ITV)
11	INFORMNET
12	À L'ÉCOLE : ADAPTÉ PAR LES ENSEIGNANTS (AUDIO)
13	À L'ÉCOLE : ADAPTÉ PAR LES ENSEIGNANTS (EN LIGNE)
14	APPRENTISSAGE À DISTANCE D'ÉCJ : ADAPTÉ PAR LES ENSEIGNANTS
15	APPRENTISSAGE À DISTANCE D'ÉCJ : SUR LE WEB
16	APPRENTISSAGE À DISTANCE D'ÉCJ : ÉCOLES INDÉPENDANTES
17	ÉCOLE VIRTUELLE

4. Division

NUMÉRO DE LA DIVISION	NOM DE LA DIVISION
0169	ADULT LEARNING CENTRES
0153	BEAUTIFUL PLAINS SCHOOL DIVISION
0185	BORDER LAND SCHOOL DIVISION
0119	BRANDON SCHOOL DIVISION
0140	DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE
0163	EVENING, SUMMER & VIRTUAL SCHOOLS
0144	EVERGREEN SCHOOL DIVISION
0135	FIRST NATIONS SCHOOLS
0150	FLIN FLON SCHOOL DIVISION
0103	FORT LA BOSSE SCHOOL DIVISION
0192	FRONTIER SCHOOL DIVISION
0105	GARDEN VALLEY SCHOOL DIVISION
0174	HANOVER SCHOOL DIVISION
0177	HOME SCHOOLS
0107	INDEPENDENT SCHOOLS
0176	INSTITUTIONAL SCHOOLS
0155	INTERLAKE SCHOOL DIVISION
0171	KELSEY SCHOOL DIVISION
0149	LAKESHORE SCHOOL DIVISION
0154	LORD SELKIRK SCHOOL DIVISION
0186	LOUIS RIEL SCHOOL DIVISION
0198	MANITOBA CATHOLIC SCHOOLS
0125	MANITOBA INSTITUTE OF TRADES AND TECHNOLOGY
0187	MOUNTAIN VIEW SCHOOL DIVISION
0102	MYSTERY LAKE SCHOOL DISTRICT
0104	NON-EDUCATIONAL CENTRES
0197	NON-FUNDED SCHOOLS
0115	NON-RESIDENT OF ANY DIVISIONS
0194	PARK WEST SCHOOL DIVISION
0188	PEMBINA TRAILS SCHOOL DIVISION
0127	PINE CREEK SCHOOL DIVISION
0121	PORTAGE LA PRAIRIE SCHOOL DIVISION
0195	PRAIRIE ROSE SCHOOL DIVISION
0193	PRAIRIE SPIRIT SCHOOL DIVISION

NUMÉRO DE LA DIVISION	NOM DE LA DIVISION
0190	RED RIVER VALLEY SCHOOL DIVISION
0196	RIVER EAST TRANSCONA SCHOOL DIVISION
0156	ROLLING RIVER SCHOOL DIVISION
0136	SEINE RIVER SCHOOL DIVISION
0118	SEVEN OAKS SCHOOL DIVISION
0191	SOUTHWEST HORIZON SCHOOL DIVISION
0114	ST. JAMES-ASSINIBOIA SCHOOL DIVISION
0189	SUNRISE SCHOOL DIVISION
0120	SWAN VALLEY SCHOOL DIVISION
3333	TPP CONVERSION
9999	TPP CONVERSION
0141	TURTLE MOUNTAIN SCHOOL DIVISION
0128	TURTLE RIVER SCHOOL DIVISION
0123	WESTERN SCHOOL DIVISION
0113	WHITESHELL SCHOOL DISTRICT
0165	WINNIPEG BOARD OF JEWISH EDUCATION
0151	WINNIPEG SCHOOL DIVISION

5. Inscriptions – Écoles publiques

CODE D'INSCRIPTION D'ÉLÈVES	DESCRIPTION DE L'INSCRIPTION D'ÉLÈVES
100	ENSEIGNEMENT ORDINAIRE - RÉSIDENTS DE LA DIVISION
101	ENSEIGNEMENT ORDINAIRE - RÉSIDENTS DE LA DIVISION - ÉCOLE CHOISIE
105	ENSEIGNEMENT ORDINAIRE - ÉLÈVES RÉSIDENTS DE LA DIVISION ET FAISANT L'OBJET D'UNE DEMANDE POUR PENSION
110	ENSEIGNEMENT ORDINAIRE - ÉLÈVES PROVENANT D'UNE AUTRE DIVISION - PROGRAMME NON OFFERT
120	ENSEIGNEMENT ORDINAIRE - ÉLÈVES PROVENANT D'UNE AUTRE DIVISION - ÉCOLE CHOISIE
130	ENSEIGNEMENT ORDINAIRE - DSFM (ÉLÈVES RÉSIDANT À L'INTÉRIEUR DES LIMITES - PROGRAMME NON OFFERT - ÉCOLE CHOISIE) - RÉSERVÉ À LA DSFM

CODE D'INSCRIPTION D'ÉLÈVES	DESCRIPTION DE L'INSCRIPTION D'ÉLÈVES
135	ENSEIGNEMENT ORDINAIRE - DSFM (ÉLÈVES RÉSIDANT À L'EXTÉRIEUR DES LIMITES - PROGRAMME NON OFFERT RÉSERVÉ À LA DSFM)
136	ENSEIGNEMENT ORDINAIRE - DSFM (ÉLÈVES RÉSIDANT À L'EXTÉRIEUR DES LIMITES/ÉCOLE CHOISIE - RÉSERVÉ À LA DSFM)
140	ENSEIGNEMENT ORDINAIRE - ÉLÈVES DE FLIN FLON (SASKATCHEWAN) - RÉSERVÉ À LA DIVISION SCOLAIRE DE FLIN FLON
190	ENSEIGNEMENT ORDINAIRE - ÉLÈVES INTERNATIONAUX ADMISSIBLES - RÉSIDENTS TEMPORAIRES
192	ENSEIGNEMENT ORDINAIRE - ÉLÈVES RÉFUGIÉS ADMISSIBLES - RÉSIDENTS TEMPORAIRES
194	ENSEIGNEMENT ORDINAIRE - ÉLÈVES ADMISSIBLES ASSUJETTIS À LA LOI SUR LES FORCES ÉTRANGÈRES PRÉSENTES AU CANADA - RÉSIDENTS TEMPORAIRES
196	ENSEIGNEMENT ORDINAIRE - AUTRES ÉLÈVES ADMISSIBLES - RÉSIDENTS TEMPORAIRES
197	ENSEIGNEMENT ORDINAIRE - ÉLÈVES ADMISSIBLES - RÉSIDENTS TEMPORAIRES - ÉCOLE CHOISIE
198	ENSEIGNEMENT ORDINAIRE - ÉLÈVES ADMISSIBLES - RÉSIDENTS TEMPORAIRES - PROGRAMME NON OFFERT
210	NON ADMISSIBLES - PROGRAMME D'ÉCHANGE - ÉLÈVES PROVENANT DE L'ÉTRANGER
300	NON ADMISSIBLES - ÉLÈVES ABSENTS OU ATTENDUS AU PLUS TARD LE 30 NOVEMBRE
310	NONS ADMISSIBLES - ÉLÈVES FINANCÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA
320	NON ADMISSIBLES - AUTRES ÉLÈVES
340	NON ADMISSIBLES - ÉLÈVES AUTOCHTONES
390	NON ADMISSIBLES - RÉSIDENTS TEMPORAIRES
410	ÉLÈVES RECEVANT DE L'ENSEIGNEMENT À DOMICILE
420	ÉLÈVES FRÉQUENTANT UNE ÉCOLE PUBLIQUE DANS UNE PROVINCE AVOISINANTE - PROGRAMME NON OFFERT

CODE D'INSCRIPTION D'ÉLÈVES	DESCRIPTION DE L'INSCRIPTION D'ÉLÈVES
421	ÉLÈVES FRÉQUENTANT UNE ÉCOLE PUBLIQUE DANS UNE PROVINCE AVOISINANTE - ÉCOLE CHOISIE
500	ÉLÈVES FRÉQUENTANT UNE ÉCOLE PUBLIQUE DANS UNE AUTRE DIVISION ÉLÈVES DANS UNE AUTRE DIVISION - PROGRAMME NON OFFERT
505	ÉLÈVES FRÉQUENTANT UNE ÉCOLE PUBLIQUE D'UNE AUTRE DIVISION ET FAISANT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'AIDE POUR PENSION
510	ÉLÈVES FRÉQUENTANT UNE ÉCOLE PUBLIQUE DANS UNE AUTRE DIVISION - ÉCOLE CHOISIE
520	ÉLÈVES FRÉQUENTANT UNE ÉCOLE PUBLIQUE DANS UNE AUTRE DIVISION À TITRE D'ÉLÈVES RÉSIDENTS
550	ÉLÈVES FRÉQUENTANT UNE ÉCOLE INDÉPENDANTE SUBVENTIONNÉE
560	ÉLÈVES FRÉQUENTANT UNE ÉCOLE EN ÉTABLISSEMENT
570	ÉLÈVES FRÉQUENTANT UNE ÉCOLE DES PREMIÈRES NATIONS - RÉSERVÉ À LA DIVISION SCOLAIRE FRONTIER
580	ÉLÈVES FRÉQUENTANT UNE ÉCOLE DES PREMIÈRES NATIONS POUR LESQUELS UNE AIDE POUR LES FRAIS DE PENSION A ÉTÉ DEMANDÉE - RÉSERVÉ À LA DIVISION SCOLAIRE FRONTIER
900	CAA - ENSEIGNEMENT ORDINAIRE - 19 ANS OU PLUS
920	CAA - NON ADMISSIBLES - MOINS DE 19 ANS
940	CAA - NON ADMISSIBLES - PREMIÈRES NATIONS
996	INSCRIPTION AU COURS - NON FINANÇABLE
998	ATTRIBUTION DE NUMÉRO MET - NON FINANÇABLE
999	MARQUER LES INSCRIPTIONS - NON FINANÇABLE

6. Inscriptions – Écoles indépendantes

CODE D'INSCRIPTION D'ÉLÈVES	DESCRIPTION DE L'INSCRIPTION D'ÉLÈVES
100	ÉLÈVES ADMISSIBLES
190	ENSEIGNEMENT ORDINAIRE - ÉLÈVES INTERNATIONAUX ADMISSIBLES - RÉSIDENTS TEMPORAIRES
192	ENSEIGNEMENT ORDINAIRE - ÉLÈVES RÉFUGIÉS ADMISSIBLES - RÉSIDENTS TEMPORAIRES
194	ENSEIGNEMENT ORDINAIRE - ÉLÈVES ADMISSIBLES ASSUJETTIS À LA LOI SUR LES FORCES ÉTRANGÈRES PRÉSENTES AU CANADA - RÉSIDENTS TEMPORAIRES
196	ENSEIGNEMENT ORDINAIRE - AUTRES ÉLÈVES ADMISSIBLES - RÉSIDENTS TEMPORAIRES
210	NON ADMISSIBLES - PROGRAMME D'ÉCHANGE - ÉLÈVES PROVENANT DE L'ÉTRANGER
300	NON ADMISSIBLES - ÉLÈVES ABSENTS OU ATTENDUS AU PLUS TARD LE 30 NOVEMBRE
310	NON ADMISSIBLES - ÉLÈVES FINANCÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA
320	NON ADMISSIBLES - AUTRES ÉLÈVES
340	NON ADMISSIBLES - ÉLÈVES AUTOCHTONES
390	NON ADMISSIBLES - RÉSIDENTS TEMPORAIRES
410	ÉLÈVES RECEVANT DE L'ENSEIGNEMENT À DOMICILE

7. Inscriptions – Centres d'apprentissage pour adultes/Premières Nations

CODE D'INSCRIPTION D'ÉLÈVES	DESCRIPTION DE L'INSCRIPTION D'ÉLÈVES
100	INSCRIPTION ORDINAIRE (AUTOCHTONES)
100	INSCRIPTION ORDINAIRE - ÉLÈVE PLUS DE 19 ANS (CEP)

8. Année d'études

ANNÉE	DESCRIPTION DE L'ANNÉE
P	PRÉMATERNELLE
M	MATERNELLE
1	PREMIÈRE ANNÉE
2	DEUXIÈME ANNÉE
3	TROISIÈME ANNÉE
4	QUATRIÈME ANNÉE
5	CINQUIÈME ANNÉE
6	SIXIÈME ANNÉE
7	SEPTIÈME ANNÉE
8	HUITIÈME ANNÉE
SE	ÉLÉM. SPÉC. SANS NIVEAU (4 À 13 ANS)
9	NEUVIÈME ANNÉE
10	DIXIÈME ANNÉE
11	ONZIÈME ANNÉE
12	DOUZIÈME ANNÉE
SS	SEC. SPÉC. SANS NIVEAU (14 ANS ET PLUS)

9. Langues – Écoles publiques

CODE DE SUBVENTION POUR ÉLÈVES	DESCRIPTION DE LA SUBVENTION POUR ÉLÈVES
101	FRANÇAIS
110	IMMERSION FRANÇAISE - LONGUE
111	IMMERSION FRANÇAISE - MOYENNE
112	IMMERSION FRANÇAISE - COURTE
114	IMMERSION FRANÇAISE - ENTRÉE FLEXIBLE
120	FRANÇAIS - COURS DE 9 ANS
122	FRANÇAIS INTENSIF
130	FRANÇAIS POUR LES JEUNES DÉBUTANTS (M à 3 ^e)
170	ANGLAIS LANGUE ADDITIONNELLE (PROGRAMME ANGLAIS)
171	ANGLAIS LANGUE ADDITIONNELLE (PROGRAMME FRANÇAIS)
330	BILINGUE - LANGUE AUTOCHTONE
331	BILINGUE - LANGUE ÉTRANGÈRE
430	COURS DE LANGUE - LANGUE AUTOCHTONE
431	COURS DE LANGUE - LANGUE ÉTRANGÈRE

10. Langues – Écoles indépendantes

CODE DE LA SUBVENTION POUR ÉLÈVES	DESCRIPTION DE LA SUBVENTION POUR ÉLÈVES
101	FRANÇAIS
110	IMMERSION FRANÇAISE - LONGUE
120	FRANÇAIS - COURS DE 9 ANS
130	FRANÇAIS POUR LES JEUNES DÉBUTANTS (M à 3 ^e)

11. Langue d'enseignement (L.E.)

CODES DES LANGUES	DESCRIPTION DE LA LANGUE
00	INCONNU
01	ANGLAIS
02	FRANÇAIS
03	ALLEMAND
04	HÉBREU
05	ISLANDAIS
06	ITALIEN
07	LATIN
08	POLONAIS
09	PHILIPPIN (TAGAL)
10	PORTUGAIS
11	ESPAGNOL
12	UKRAINIEN
13	VIETNAMIEN
14	YIDDISH
15	MANDARIN
16	CRI
17	SIOUX DU DAKOTA
18	OJIBWÉ/SAULTEAUX
19	DIALECTE D'ISLAND LAKE
20	ARABE
21	BAHASA
22	BELGE (FLAM./WALLON)
23	CANTONNAIS

CODES DES LANGUES	DESCRIPTION DE LA LANGUE
24	CHINOIS
25	TCHÈQUE
26	DANOIS
27	DÉNÉ
28	HOLLANDAIS/NÉERLANDAIS
29	ESTONIEN
30	FINNOIS
31	FLAMAND
32	FRISON
33	GAÉLIQUE
34	GREC
35	HAOUSSA
36	HINDI
37	HONGROIS
38	IBO
39	JAPONAIS
40	KONKANI
41	LETTON
42	LITHUANIEN
43	NÉERLANDAIS
44	OJIBWÉ
45	PLATTDEUTSCH
46	PENJABI
47	ROUMAIN
48	RUSSE
49	SAULTEUX
50	LANGUE ASL
51	CINGHALAIS
52	SLOVAQUE
53	SLOVÈNE
54	SUÉDOIS
55	TAGALOG
56	TELUGU
57	TELVAU
58	GALLOIS
59	URDU

CODES DES LANGUES	DESCRIPTION DE LA LANGUE
60	FANTI
61	NORVÉGIEN
62	CORÉEN
63	LAOTIEN
64	PERSE
65	CRÉOLE
66	AFRIKAANS
67	TAMOUL
68	BRILLE
69	MALAIS
70	INDONÉSIEN
71	BERBÈRE
72	BIROM
73	CROATE
74	MACÉDONIEN
75	SERBE
76	SWAHILI
77	BAS ALLEMAND
78	YORUBA
79	GUJARATI
80	SERBO-CROATE
81	THAÏ
82	EFIK
83	NAKAWÉ (LANGUE AUTOCHTONE)
84	MAORI
85	PAMPANGAN
86	TEMNÉ
87	KRIO
88	MICMAC
89	AZÉRI
90	ALLEMAND
91	NÉPALAIS
92	BENGALI
93	NDÉBÉLÉ
94	BISAYA
95	AMHARIQUE

CODES DES LANGUES	DESCRIPTION DE LA LANGUE
96	SIOUX
97	BOSNIAQUE
98	PASHTOU
99	AUTRE
A1	SHONA
A2	IGBO
A3	ILOKO
A4	FARSI
A5	GA
A6	CATALAN
A7	KALENJIN
A8	KIROUNDI
A9	TIGRIGNA
B1	SOMALI
B2	TURC
B3	KIBEMBE
B4	NAVAJO
B5	BELEN
B6	OJI-CRI
B7	BARI
B8	VISAYAN
B9	KAPAMPANGAN
C1	CEBUANO
C2	KISWAHILI
C3	KIKUYU
C4	BANGLAN

12. Niveau d'évaluation des nouveaux arrivants

CODE D'ÉLÈVE NOUVEL ARRIVANT	DESCRIPTION DE L'ÉLÈVE NOUVEL ARRIVANT
10	APPROCHANT OU DÉPASSANT L'ANNÉE D'ÉTUDES APPROPRIÉE À L'ÂGE POUR UN ÉLÈVE DU MANITOBA
20	UNE OU DEUX ANNÉES SOUS L'ANNÉE D'ÉTUDES APPROPRIÉE À L'ÂGE POUR UN ÉLÈVE DU MANITOBA
30	AU MOINS TROIS ANNÉES SOUS L'ANNÉE D'ÉTUDES APPROPRIÉE À L'ÂGE POUR UN ÉLÈVE DU MANITOBA
40	AUCUNE FORMATION SCOLAIRE OFFICIELLE (ÉLÈVE ÂGÉ D'AU MOINS 9 ANS AU 31 DÉCEMBRE)
50	NON ÉVALUÉ

13. Session scolaire

CODE DE SESSION SCOLAIRE	DESCRIPTION DE LA SESSION SCOLAIRE
1	SEMESTRIEL
2	TRIMESTRIEL
3	ANNÉE COMPLÈTE - 10 MOIS
4	ANNÉE COMPLÈTE - 9 MOIS
5	AUTRE
6	COPERNICIEN

14. Modèle scolaire

CODE DU MODÈLE SCOLAIRE	DESCRIPTION DU MODÈLE SCOLAIRE
01	FRANÇAIS : COMMUNICATION ET CULTURE – 4 ^E À 12 ^E ANNÉE
04	FRANÇAIS POUR JEUNES DÉBUTANTS
09	FRANÇAIS PARTIEL
14	ANGLAIS
15	BILINGUE
16	UKRAINIEN
17	ALLEMAND
18	HÉBREU
19	LANGUE ASL
22	IMMERSION PRÉCOCE
23	IMMERSION MOYENNE
24	IMMERSION TARDIVE
25	FRANÇAIS
26	ARABE
27	FRANÇAIS INTENSIF (PROGRAMME ANGLAIS)
28	ESPAGNOL
29	CRI
30	OJIBWÉ
31	PHILIPPIN (TAGAL)

15. Semestre

CODE	DESCRIPTION
0	ANNÉE COMPLÈTE
1	1 ^{ER} SEMESTRE
2	2 ^E SEMESTRE
3	3 ^E SEMESTRE
5	ÉCOLE D'ÉTÉ
6	1 ^{ER} TRIMESTRE
7	2 ^E TRIMESTRE
8	3 ^E TRIMESTRE
9	4 ^E TRIMESTRE

16. Besoins spéciaux

Le Ministère ne collecte plus ces données.

17. Motif du congé de l'enseignant

CODE DE CONGÉ	DESCRIPTION DU CONGÉ
11	POSTE D'ENSEIGNANT AILLEURS AU MANITOBA
12	POSTE D'ENSEIGNANT À L'EXTÉRIEUR DU MANITOBA
13	PROGRAMME D'ÉCHANGE
14	EXPIRATION D'UN CONTRAT DE DURÉE DÉTERMINÉE
15	DÉMISSION
16	FIN D'UN PROGRAMME D'ÉCHANGE
18	MODIFICATION DU POURCENTAGE DE TEMPS
30	CONGÉ DE MATERNITÉ, PARENTAL OU D'ADOPTION
31	CONGÉ DE FORMATION
32	PRÊT DE SERVICE
33	CONGÉ DE MALADIE
34	CONGÉ DIFFÉRÉ
35	CONGÉ AUTORISÉ
37	CONTRAT ANNULÉ
39	CONGÉDIEMENT
40	ÉTUDES UNIVERSITAIRES
45	MUTATION DANS UNE AUTRE ÉCOLE
60	RETRAITE
70	DÉCÈS
87	MISE À PIED
88	INVALIDITÉ DE LONGUE DURÉE
89	ÉCOLE FERMÉE
99	NON SPÉCIFIÉ

18. Poste d'enseignant

CODE DE POSTE	DESCRIPTION DU POSTE
1	ENSEIGNANT TITULAIRE
2	ENSEIGNANT À L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ
4	ORTHOPÉDAGOGUE
6	CHEF DE DÉPARTEMENT
7	DIRECTEUR
8	DIRECTEUR ADJOINT
9	DIRECTEUR GÉNÉRAL
10	DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
11	COORDONNATEUR DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ
12	CONSEILLER
13	COORDONNATEUR
15	CONSEILLER
16	DIRECTEUR
17	DIRECTEUR ADJOINT
20	BIBLIOTHÉCAIRE
21	BIBLIOTHÉCAIRE ADJOINT
23	SUPERVISEUR
24	SUPERVISEUR ADJOINT
26	ENSEIGNANT DE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE
30	ENSEIGNANT DU PROGRAMME DU PERFECTIONNEMENT DE L'ANGLAIS POUR ÉLÈVES AUTOCHTONES
83	ENSEIGNANT - READING RECOVERY
86	ENSEIGNANT EN ANGLAIS LANGUE ADDITIONNELLE
90	SPÉCIALISTE - AUDIOLOGIE ET ORTHOPHONIE
91	SPÉCIALISTE - PHYSIOTHÉRAPIE
92	SPÉCIALISTE - PSYCHOLOGIE SCOLAIRE
93	SPÉCIALISTE - ERGOTHÉRAPIE
94	SPÉCIALISTE - TRAVAIL SOCIAL
95	SPÉCIALISTE - LECTURE
99	NON SPÉCIFIÉ

19. Programme scolaire

CODE DU GROUPE DE PROGRAMMES SCOLAIRES	DESCRIPTION DU GROUPE DE PROGRAMMES
BF	FRANÇAIS (PROGRAMME ANGLAIS)
BI	BILINGUE
EN	ANGLAIS
FR	FRANÇAIS
IM	IMMERSION
VO	ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

20. Transport – Écoles publiques

CODE DE TRANSPORT DES ÉLÈVES	DESCRIPTION DU TRANSPORT DES ÉLÈVES
100	ÉLÈVES ADMISSIBLES - MILIEU URBAIN - AUTOBUS
101	ÉLÈVES ADMISSIBLES - MILIEU URBAIN - ALLOCATION
200	ÉLÈVES ADMISSIBLES - MILIEU RURAL - AUTOBUS
201	ÉLÈVES ADMISSIBLES - MILIEU RURAL - ALLOCATION
300	ÉLÈVES ADMISSIBLES TRAVERSANT LES LIMITES DIVISIONNAIRES - DSFM - AUTOBUS
301	ÉLÈVES ADMISSIBLES TRAVERSANT LES LIMITES DIVISIONNAIRES - DSFM - ALLOCATION
310	ÉLÈVES ADMISSIBLES DU MANITOBA INSTITUTE OF TRADES AND TECHNOLOGY - AUTOBUS
311	ÉLÈVES ADMISSIBLES DU MANITOBA INSTITUTE OF TRADES AND TECHNOLOGY - ALLOCATION
400	ÉLÈVES ADMISSIBLES - ÉLÈVES AYANT DES BESOINS SPÉCIAUX - AUTOBUS
401	ÉLÈVES ADMISSIBLES - ÉLÈVES AYANT DES BESOINS SPÉCIAUX - ALLOCATION
500	ÉLÈVES ADMISSIBLES - VÉHICULES ADAPTÉS - AUTOBUS
501	ÉLÈVES ADMISSIBLES - VÉHICULES ADAPTÉS - ALLOCATION
600	ÉLÈVES NON ADMISSIBLES - AUTOBUS
601	ÉLÈVES NON ADMISSIBLES - ALLOCATION

21. Transport – Écoles indépendantes

CODE DE TRANSPORT DES ÉLÈVES	DESCRIPTION DU TRANSPORT DES ÉLÈVES
700	TRANSPORTÉS PAR LA DIVISION PUBLIQUE (ENTENTE DE SERVICE PARTAGÉ)
710	TRANSPORTÉS PAR LA DIVISION PUBLIQUE (ÉLÈVES INSCRITS DANS UNE AUTRE ÉCOLE)
999	VALEUR FICTIVE DU SYSTÈME DE COLLECTE DE DONNÉES EIS (RIE)

22. Codes du statut de fin d'année

CODE	DESCRIPTION
100	DIPLÔMÉ(E) AVEC DIPLÔME ÉCOLE
101	DIPLÔMÉ(E) AVEC DIPLÔME
102	DIPLÔMÉ(E) AVEC DIPLÔME D'ÉTUDIANT ADULTE
103	CERTIFICAT D'ACHÈVEMENT
110	CONTINUE (POURSUIT) SES ÉTUDES
200	TRANSFÉRÉ(E) D'UN ÉTABLISSEMENT PROV/FÉD
201	TRANSFÉRÉ(E) À UNE AUTRE ÉCOLE
202	TRANSFÉRÉ(E) À UNE AUTRE DIVISION
210	DÉMÉNAGÉ(E) HORS PROVINCE
300	SUSPENSION DES ÉTUDES - RAISON ACADÉMIQUE
310	SUSPENSION DES ÉTUDES - RAISON MÉDICALE
320	SUSPENSION DES ÉTUDES - POUR TRAVAILLER
330	SUSPENSION DES ÉTUDES - RAISON PERSONNELLE
400	EXPULSION
410	EXPULSION PROVISOIRE
500	DÉCÉDÉ(E)
600	INCONNU(E)/AUTRE